

CONDITIONS GÉNÉRALES AMBASSADEUR

YELI NETWORK

Dernière mise à jour :

1. PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales Ambassadeur (ci-après les « CGA ») définissent les modalités dans lesquelles une personne physique peut intervenir en qualité d'Ambassadeur Yeli, dans le cadre de la promotion des services et solutions du groupe YELI NETWORK.

Le site www.yelinetwork.com est un site vitrine présentant l'écosystème Yeli.

Les activités d'apport d'affaires sont réalisées via les applications dédiées du groupe, notamment YeliMoov.

2. IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE

Les services Yeli network sont proposés par :

FIRST INTERMEDIARY E-COMMERCE LIMITED

Société enregistrée en Irlande

Siège social :

THE BLACK CHURCH

DUBLIN 7, DUBLIN

D07 P4AX

IRLANDE

3. DÉFINITION DE L'AMBASSADEUR

L'Ambassadeur est une personne physique majeure, agissant à titre occasionnel, sans statut professionnel, qui recommande les services Yeli auprès de prospects (particuliers ou professionnels).

L'Ambassadeur :

- n'est ni salarié, ni mandataire
- agit de manière indépendante
- ne dispose d'aucun pouvoir de représentation de la société

4. OBJET DE LA MISSION

L'Ambassadeur a pour mission :

- de recommander les services partenaires (énergie, assurance, services divers)
- de mettre en relation des prospects avec Yeli network ou ses partenaires
- de favoriser la signature de contrats via les outils fournis

Toute vente, contractualisation ou validation reste exclusivement réalisée par les partenaires agréés.

5. COMMISSIONS ET PLAFOND DE RÉMUNÉRATION

En contrepartie de son activité, l'Ambassadeur peut percevoir des commissions d'apport d'affaires.

PLAFOND MAXIMAL

L'Ambassadeur peut percevoir des commissions dans la limite maximale de 2000 € cumulés.

Au-delà de ce montant :

- l'activité est considérée comme habituelle
- l'Ambassadeur devra obligatoirement :
- justifier d'un statut légal (auto-entrepreneur ou équivalent)
- signer le contrat correspondant

À défaut, aucun paiement supplémentaire ne pourra être effectué.

6. CONDITIONS DE PAIEMENT

- Les commissions sont versées uniquement pour les affaires effectivement conclues et validées.
- Les paiements sont conditionnés au respect des présentes CGA.
- Aucune rémunération n'est garantie.

7. OBLIGATIONS DE L'AMBASSADEUR

L'Ambassadeur s'engage à :

- agir avec loyauté et transparence
- ne pas induire les prospects en erreur
- ne pas se présenter comme salarié ou représentant officiel
- respecter l'image, les valeurs et la réputation de Yeli

Toute pratique trompeuse ou abusive pourra entraîner une exclusion immédiate.

8. INDÉPENDANCE DES PARTIES

Les Parties reconnaissent expressément :

- qu'aucun lien de subordination n'existe
- que l'Ambassadeur organise librement son activité
- qu'aucune exclusivité n'est imposée

9. RESPONSABILITÉ

Yeli network ne saurait être tenue responsable :

- des actes personnels de l'Ambassadeur
- de ses déclarations fiscales et sociales
- de tout préjudice causé à un tiers du fait de son comportement

10. DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre :

- de la gestion de la relation Ambassadeur

- du suivi des mises en relation
- du paiement des commissions

Conformément au RGPD, l'Ambassadeur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression.

11. RÉSILIATION

Yeli network se réserve le droit de suspendre ou résilier l'accès à tout moment :

- en cas de non-respect des CGA
- en cas de fraude ou comportement préjudiciable

12. ACCEPTATION

Les présentes CGA sont acceptées :

- par case à cocher
- lors de l'inscription sur les plateformes Yeli

13. DROIT APPLICABLE

Les présentes CGA sont soumises au droit français.

Tout litige relève des juridictions compétentes françaises.